

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 07 novembre 2024 à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 31/10/2024

Date de publication :

L'an deux mille vingt-quatre et le sept novembre à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 20 - Absents : 5 dont pouvoirs : 1

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Dominique BOURRET à Jérôme VIAUD.

ABSENTS : Pierre BORNET, Jean-Louis CONIL, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Projets de décisions du bureau

DB2024_087 : FINANCEMENTS EXTERIEURS - Réhabilitation de la piscine Altitude 500 de Grasse - Demande de subventions (NTDA)

DB2024_088 : FINANCEMENTS EXTERIEURS - Revitalisation du centre historique de Grasse : réhabilitation énergétique de l'ancienne gendarmerie - Opération Campus II - Financements extérieurs

DB2024_089 : FINANCEMENTS EXTERIEURS - Quartier de la gare : restructuration d'un parking public en un jardin public de pluie - Financements extérieurs

DB2024_090 : SERVICE A LA POPULATION - Modification du règlement de fonctionnement du service portage de repas à domicile

DB2024_091 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation financière de la Caisse locale de Crédit agricole mutuel du Pays de Grasse au projet de valorisation des patrimoines alimentaires et agricoles du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse

DB2024_092 : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d'offres ouvert – Attribution de l'Accord-Cadre – Assistance à maîtrise d'ouvrage FONCIER dans le cadre de la réalisation des projets de Transport en Commun à Haut Niveau de Service entre Grasse et Mouans-Sartoux

DB2024_093 : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d'offres ouvert – Attribution de l'Accord-Cadre – Assistance à maîtrise d'ouvrage GEOMETRE EXPERT dans le cadre de la réalisation des projets de Transport en Commun à Haut Niveau de Service entre Grasse et Mouans-Sartoux

DB2024_094 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d'offres ouvert – Prestations de nettoyage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (02 lots) - Attribution des marchés

DB2024_095 : MOBILITES - Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres de services relatif à la promotion de la pratique cyclable sur le territoire du Pôle Métropolitain CAP AZUR

DB2024_096 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d'offres ouvert – Acquisition, installation et maintenance d'une solution de billettique pour la Communauté d'agglomération Pays de Grasse – Attribution du marché

DB2024_097 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public réservé – Appel d'offres ouvert – Insertion sociale et professionnelle ayant comme support des prestations de nettoyage des locaux de « GRASSE CAMPUS » – Attribution du marché

DB2024_098 : HABITAT - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions

DB2024_099 : ACTION SOCIALE EN MATIERE DE SANTE - Maison de Santé Rurale Intercommunale de Valderoure : Demande de subvention au Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour du matériel de cardiologie

DB2024_100 : CULTURE - Éducation Artistique et Culturelle (EAC) pour le Musée International de la Parfumerie et ses jardins

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire**
- **Dotation Aménités rurales**
par Franck SELVINI et Monsieur le Maire du Mas, Ludovic SANCHEZ
- **Signature de la convention du site de compostage partagé du Mas**
- **Questions diverses**
 - Programmation du Mois de l'ESS

➤ Projets de décisions du bureau

Décision n°DB2024_087 : Réhabilitation de la piscine Altitude 500 de Grasse – Demande de subventions (NTDA)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
Le contrat « Nos territoires d'abord » ayant pour objectif de soutenir et d'accompagner l'investissement des collectivités, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

souhaite déposer le dossier relatif à la réhabilitation de la piscine Altitude 500 de Grasse, au titre de la programmation 2023-2028, afin de mobiliser le cofinancement de la Région à hauteur de 3 949 240,00 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider le plan de financement et à déposer la demande de subvention relatif à ce projet.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération 4.6 « Réhabilitation de la piscine Altitude 500 de Grasse », ci-avant présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement du Conseil Régional dans le cadre du contrat « Nos territoires d'Abord » 2023-2028 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2024 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2024_088 : Revitalisation du centre historique de Grasse : réhabilitation énergétique de l'ancienne gendarmerie - Opération Campus II - Demande de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Le contrat « Nos territoires d'abord » ayant pour objectif de soutenir et d'accompagner l'investissement des collectivités, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite déposer le dossier relatif à la réhabilitation énergétique de l'ancienne gendarmerie en campus II, au titre de la programmation 2023-2028, afin de mobiliser le cofinancement de la Région à hauteur de 2 000 000,00 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider le plan de financement et à déposer la demande de subvention relatif à ce projet.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération 4.8 « Revitalisation du centre historique de Grasse : réhabilitation énergétique de l'ancienne gendarmerie en campus II », ci-avant présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement du Conseil Régional dans le cadre du contrat « Nos territoires d'Abord » 2023-2028 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2024 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2024_089 : Quartier de la gare - restructuration d'un parking public en un jardin public de pluie – Demande de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Le contrat « Nos territoires d'abord » ayant pour objectif de soutenir et d'accompagner l'investissement des collectivités, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite déposer le dossier relatif à la restructuration d'un parking public en un jardin de pluie, au titre de la programmation 2023-2028, afin de mobiliser le cofinancement de la Région à hauteur de 495 000,00 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider le plan de financement et à déposer la demande de subvention relatif à ce projet.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération 5.3 « Quartier de la gare : restructuration d'un parking public en un jardin de pluie », ci-avant présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement du Conseil Régional dans le cadre du contrat « Nos territoires d'Abord » 2023-2028 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2024 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2024_090 : Modification du règlement de fonctionnement du service portage de repas à domicile

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'évolution de l'organisation du service de portage de repas à domicile nécessite qu'il soit apporté certaines précisions à son règlement de fonctionnement.

Il est ainsi proposé au bureau communautaire d'approuver sa mise à jour.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce règlement qui s'appliquera et se substituera au précédent à compter du 1^{er} novembre 2024.

Décision n°DB2024_091 : Participation financière de la Caisse locale de Crédit agricole mutuel du Pays de Grasse au projet de valorisation des patrimoines alimentaires et agricoles du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Avec le soutien financier du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, la CAPG s'engage actuellement dans un programme de valorisation des patrimoines alimentaires et agricoles, inscrit au Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse se déclinant en trois axes.

Axe 1 – Valorisation des patrimoines alimentaires locaux et des savoirs et savoirs-faires associés et action de médiation.

Axe 2 – Etude du patrimoine agricole pour appuyer la réappropriation de cultures méditerranéennes adaptées au climat et bénéfique pour la santé humaine.

Axe 3 – Appui à la réappropriation citoyenne des savoirs reliés aux patrimoines alimentaires agricoles.

La Caisse locale de Crédit agricole mutuel du Pays de Grasse se propose de soutenir financièrement l'action à hauteur de 300€.

Il est proposé de demander à Monsieur le Président de solliciter ce financement.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à solliciter le financement de la Caisse locale de Crédit agricole mutuel du Pays de Grasse pour un montant de 300 € pour l'édition du livre de recettes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les actes ou documents à intervenir en exécution de la présente décision.

Décision n°DB2024_092 : Appel d'offres ouvert – Attribution de l'Accord-Cadre – Assistance à maîtrise d'ouvrage FONCIER dans le cadre de la réalisation des projets de Transport en Commun à Haut Niveau de Service entre Grasse et Mouans-Sartoux

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre attribué par la commission d'appel d'offres en date du 29 octobre 2024.

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont d'accompagner la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dans la réalisation d'études foncières ; la liste des parcelles existantes le long du tracé du BHNS ; la réalisation des acquisitions et autres prestations foncières par voie amiable et d'expropriation ; le suivi du déroulement de la procédure d'expropriation ; la conclusion de conventions foncières et la constitution des servitudes d'ancrages ou tout autre type de servitude comme passage ou tréfonds si besoin.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent l'accord-cadre avec l'opérateur économique déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres :

La société SEGAT SAS pour un montant DQE de 351 421,25 € HT, en qualité d'offre régulière et économiquement la plus avantageuse pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2024 et suivants (section investissement).

Décision n°DB2024_093 : Appel d'offres ouvert – Attribution de l'Accord-Cadre – Assistance à maîtrise d'ouvrage GEOMETRE EXPERT dans le cadre de la réalisation des projets de Transport en Commun à Haut Niveau de Service entre Grasse et Mouans-Sartoux

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre attribué par la commission d'appel d'offres en date du 29 octobre 2024.

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont de réaliser avec la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse le dossier d'enquête parcellaire relatif à l'identification des propriétaires, la délimitation de la contenance de parcelles à acquérir et à créer par la communauté d'agglomération en vue de la réalisation du projet de Bus à Haut-Niveau de Service (BHNS), le dossier de demande d'arrêt de cessibilité correspondant, les plans de division, l'état descriptif de division en volumes (EDDV), le procès-verbaux de bornage, les documents contenus dans le DMPC, le dossier d'enquête publique, le dossier relatif à la constitution de servitudes de toute nature dont les plans de servitudes, les polygones de précision, et les levés topographiques complémentaires.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent l'accord-cadre avec l'opérateur économique déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres :

La société GEOFIT pour un montant DQE de 387 350 € HT, en qualité d'offre régulière et économiquement la plus avantageuse pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2024 et suivants (section investissement).

Décision n°DB2024_094 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Prestations de nettoyage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (02 lots) - Attribution des marchés

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer deux marchés publics, ayant pour objet la réalisation de prestations de nettoyage sur les bâtiments du MIP et de Grasse BIOTECH.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 octobre 2024 et a attribué les marchés à :
Lot n°1: SARL SOCIETE MULTI SERVICES
Lot n°2: NET PLUS COTE D'AZUR

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent les marchés publics avec les opérateurs économiques déclarés attributaires par la commission d'appel d'offres :

Lot 01 : Le Musée International de la Parfumerie (MIP)

A la société SARL SOCIETE MULTI SERVICES pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant DPGF de 106 992,00 € HT.

Lot 02 : Grasse BIOTECH - Hôtel d'entreprises

A la société NET PLUS COTE D'AZUR pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant DPGF de 22 667,40 € HT.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2024 et suivants (section fonctionnement).

Décision n°DB2024_095 : Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres de services relatif à la promotion de la pratique cyclable sur le territoire du Pôle Métropolitain CAP AZUR

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'adhérer et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes, entre la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse afin de mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de la promotion de la pratique cyclable et ce, selon plusieurs axes :

- Informer sur les pratiques cyclables et optimiser les déplacements à vélo sur le territoire ;
- Encourager, convaincre et accompagner les citoyens à la pratique régulière du vélo pour leurs déplacements du quotidien en agissant sur les freins ;
- Promouvoir le vélo auprès des entreprises sur sollicitation des communautés d'agglomération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADHERER** à la convention constitutive de groupement de commandes, entre la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse relative à la promotion de la pratique cyclable sur le territoire du Pôle Métropolitain CAP AZUR ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les dépenses seront prévues aux budgets 2024 et suivants.

Décision n°DB2024_096 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Acquisition, installation et maintenance d'une solution de billettique pour la Communauté d'agglomération Pays de Grasse – Attribution du marché

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché pour l'acquisition d'une nouvelle solution billettique pour le réseau de transport public Sillages. Ce système permettra aux usagers d'acquérir, d'utiliser et de valider des titres de transport comme une carte de transport, des titres QR code papier, mais aussi d'acheter à bord à partir de la carte bancaire.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 octobre 2024 et a attribué le marché à la société PARAGON ID SA.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent le marché public avec l'opérateur économique déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres :

A la société PARAGON ID SA pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant DQE de 765 845,51 € HT.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2024 et suivants (section fonctionnement).

Décision n°DB2024_097 : Marché public réservé – Appel d'offres ouvert – Insertion sociale et professionnelle ayant comme support des prestations de nettoyage des locaux de « GRASSE CAMPUS » – Attribution du marché

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché réservé d'insertion sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ayant comme support des prestations de nettoyage sur le site de Grasse CAMPUS. La CAPG confiera au titulaire des prestations d'accompagnement social, de professionnalisation et de préparation à l'emploi réalisées dans un cadre réel de production axé sur l'activité de prestations de nettoyage. Ces heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, seront obligatoirement accompagnées d'un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque personne.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 octobre 2024 et a attribué le marché au groupement solidaire ENTREPRISE ADAPTEE EA EMS (AFPJR) (mandataire) /ASSOCIATION LA DRISSE.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent le marché public avec l'opérateur économique déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres :

Au Groupement solidaire ENTREPRISE ADAPTEE EA EMS (AFPJR) (mandataire) /ASSOCIATION LA DRISSE pour son offre économiquement la plus intéressante pour un montant DPGF de 109 026,79 € HT.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2024 et suivants (section fonctionnement).

Décision n°DB2024_098 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé opérationnels depuis le 4 octobre 2022 et pour une durée de 5 années, la communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions. Aussi a-t-elle été saisie, via son opérateur la SPL Pays de Grasse

Développement, sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, gestionnaire des aides de l'Anah par délégation de compétence. Les cinq (5) demandes de subventions déposées au titre de l'OPAH "Pays de Grasse" 2022-2027 portent, pour la Communauté d'agglomération, sur un montant de 10 591,00 € et pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 4 516,00 €, pour un total de travaux de 137 703 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées pour la période 2022-2027 et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération pour un montant global de **10 591,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **4 516,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2024 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n°DB2024_099 : Maison de Santé Rurale Intercommunale de Valderoure : Demande de subvention au Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour du matériel de cardiologie

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Maison de Santé située à Valderoure permet d'organiser un plateau médical de proximité composé de praticiens fixes et spécialisés. Afin de poursuivre la diversification des spécialités disponibles au sein de la Maison de Santé, il se présente l'opportunité d'accueillir un médecin cardiologue deux jours par semaine. La présente décision a pour objectif de contribuer à l'acquisition du matériel nécessaire à l'installation de cette spécialité pour un montant total de 47 950€ HT.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à valider le plan de financement relatif à cet investissement et à déposer la demande de subvention auprès du Département des Alpes-Maritimes pour un montant de 10 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération d'un montant total de 47 950 € ci-avant présenté ;

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès du Département ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l’ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2024 et suivants ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente décision.

Décision n°DB2024_100 : Éducation Artistique et Culturelle (EAC) pour le Musée International de la Parfumerie et ses jardins

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Le Musée International de la Parfumerie souhaite mener différents projets dans le cadre de l’Éducation Artistique et Culturelle, éligibles à un subventionnement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d’Azur.

Il convient d’autoriser Monsieur le Président à solliciter l’ensemble des subventions pour le Musée International de la Parfumerie relatif à ce projet.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d’Azur ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l’ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2024 et suivants ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la bonne exécution des actions présentées dans cette décision.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire**
- **Dotations Aménités rurales**
par Franck SELVINI et Monsieur le Maire du Mas, Ludovic SANCHEZ
- **Signature de la convention du site de compostage partagé du Mas**
- **Questions diverses**
 - Programmation du Mois de l’ESS

➤ **Commissions à venir :**

- HABITAT & LOGEMENT, le lundi 4 novembre 2024 à 15h30 – Salle du Rez-de-Jardin
- SPORTS, le jeudi 14 novembre 2024 à 18h30 – Salle du Conseil
- ENVIRONNEMENT, le jeudi 21 novembre 2024 à 10h00 – Salle du Conseil
- AMENAGEMENT, le mardi 26 novembre 2024 à 17h00 à la CAPG – Salle du Conseil.
- GEMAPI, le jeudi 28 novembre 2024 à 10h00 à la CAPG – Salle de réunion 24 bis

Fin de la séance à 12h20

Fait à Grasse, le 12/11/2024

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



